

*Droit fiscal*

Qu'on me permette de revenir sur la non-déductibilité. J'ai bien de la difficulté à comprendre pourquoi le gouvernement tient à cette disposition. Les redevances constituent les dépenses d'affaires justifiables, et si l'on peut déduire d'autres dépenses d'affaires, pourquoi ne peut-on pas déduire les redevances? La seule raison de refuser la déduction, c'est que l'on craint que les gouvernements provinciaux, peu importe le parti au pouvoir, n'imposent un trop lourd fardeau fiscal aux sociétés exploitant les ressources naturelles. Il me semble étrange que l'on permette de déduire des redevances payées à la Compagnie de la Baie d'Hudson, au CP ou à un gouvernement étranger alors qu'on ne le permet pas dans le cas de redevances payées à la Saskatchewan. C'est comme si on disait à un fermier qu'il ne peut déduire son fermage. Il peut faire cette déduction dans le calcul de son impôt sur le revenu, alors qu'une société pétrolière ne le peut dans le sien. C'est aussi comme si l'on disait à un cultivateur qui possède des terres qu'il ne peut déduire dans sa déclaration d'impôt la taxe qu'il verse à sa municipalité. Il s'agit dans les deux cas de frais justifiés d'exploitation et c'est ainsi qu'il faudrait les considérer.

On pourrait faire valoir certains autres arguments. Quelques-uns, parmi nous, ont fait observer que les premiers ministres de certaines provinces n'avaient pas pris le fait qu'une telle disposition soit présentée unilatéralement. En mars nous avions convenu d'établir le prix du pétrole et la taxe d'exportation. Pas une seule fois le premier ministre ou un de ses fonctionnaires n'ont déclaré à l'époque qu'ils songeaient à refuser la déduction des redevances. Tous les premiers ministres au Canada l'admettront, je crois. Je puis citer de longs extraits d'un discours du premier ministre de la Saskatchewan, M. Blakeney, qui cite des lettres reçues du premier ministre du Canada de même que des déclarations du premier ministre Lougheed.

Si le premier ministre a, de fait, soulevé la question à la réunion, alors il me semble étrange qu'aucun des premiers ministres provinciaux ne se soit rendu compte de quoi il parlait. Peut-être sont-ils tous durs d'oreille, mais cela m'étonnerait. Combien étrange que le premier ministre soit le seul qui se rappelle ce qui s'est produit à la réunion de mars, comme aussi à celle de janvier.

J'exhorte donc une fois de plus le ministre des Finances à songer sérieusement à ce qu'a proposé à la Chambre, il y a une semaine, le député de Regina-Lake-Centre et plus récemment le député de Qu'Appelle-Moose Mountain, soit que nous divisions le bill ou encore que nous propositions un simple amendement, comme nous l'avons fait dans le cas de la loi sur l'examen de l'investissement étranger, autorisant le gouvernement à proclamer cet article en vigueur après la réunion des premiers ministres. Le ministre peut ensuite aller à la réunion dire aux premiers ministres que le gouvernement consent à négocier le prix du pétrole pour arriver à un cours raisonnable, qu'il veut bien prendre des dispositions fiscales qui seront acceptables à tous les Canadiens. Si le ministre ne le fait pas, il aggravera les soupçons du pays et accentuera l'inégalité économique que nous connaissons depuis si longtemps.

Comme l'ont dit d'autres députés au cours du débat, il n'y a pas que cette question qui importe, il y a aussi tout l'essor de l'industrie pétrolière. Il y a bien des dispositions

du bill à l'étude qui ne touchent pas le consortium de la Syncrude, nous le savons tous. Il me semble bien regrettable qu'un seul consortium soit exonéré de certains impôts, tandis que d'autres entreprises ne le sont pas car il y a beaucoup d'autres sociétés qui veulent exploiter les sables bitumineux. Si l'on accorde des exemptions d'impôt à certaines d'entre elles, il faut songer à en accorder aux autres.

En étudiant cet article, il nous faut aussi penser au projet Syncrude. Je lisais ce matin dans les journaux que, selon l'étude commandée par le gouvernement de l'Alberta, le coût de ce projet s'élèvera à 2.91 milliards de dollars. Il était question de 2 milliards il y a huit ou neuf jours. Combien ce projet coûtera-t-il? Combien devrons-nous tirer du trésor fédéral et des trésors de l'Ontario et de l'Alberta, sans même avoir le contrôle de l'exploitation des sables bitumineux?

Ce sont là des questions auxquelles le gouvernement devra répondre à la Chambre. Elles préoccupent non seulement les députés, mais aussi la population canadienne et les gouvernements provinciaux qui la représentent. Nous pensons maintenant à la réunion des premiers ministres qui aura lieu dans moins de deux mois. Je ne vois pas pourquoi le gouvernement ne pourrait pas reporter cette partie du bill de deux autres mois. Il y aura encore du pétrole. Nous parlons de milliards de dollars, et de planification par les gouvernements provinciaux, les citoyens de ces provinces, les municipalités, etc. Pourquoi ne peut-on pas reporter de deux mois l'étude de cette partie du bill, jusqu'à ce que les premiers ministres se soient rencontrés à Ottawa, qu'ils aient vu le premier ministre et qu'ils aient conclu un accord acceptable pour tous?

Comme je l'ai dit au début, en tant qu'originaire de la Saskatchewan, province dont le revenu se situe habituellement au-dessous de la moyenne nationale, nous serions très heureux d'accepter un prix moindre pour notre pétrole si, en retour, on nous accordait une compensation ou un échange qui profiterait à la Saskatchewan. Nous payons au prix mondial les automobiles importées d'Ontario; ainsi que l'outillage agricole importé en Saskatchewan pour cultiver les terres, sources de revenu. Si nous pouvions obtenir une compensation ou un meilleur marché relativement aux choses dont nous avons besoin pour la production, nous serions bien disposés à vendre le pétrole moins cher ou à être plus conciliants dans nos négociations avec le gouvernement fédéral.

● (2050)

A mon avis, il s'agit là d'arguments solides que le gouvernement devrait examiner sérieusement. Au Canada, à l'heure actuelle, il n'y a aucune planification, il n'y a pas de prévoyance, les gens habitent deux ou trois grandes villes où ils vivent parsemés, sans moyens de transport convenables et avec tous les genres de pollution urbaine. Certains de ces citoyens ne veulent pas une expansion urbaine plus poussée, mais il existe pourtant au Canada des régions comme les Prairies, les provinces de l'Atlantique, le nord du Canada et l'est du Québec, où l'on pourrait mettre l'accent sur l'expansion urbaine. On pourrait traiter les matières premières dans ces régions et cela serait bien plus avantageux pour tous les habitants de ces régions, de même que pour ceux qui vivent à Toronto, à Vancouver et à Montréal.